



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



maîtriser le risque
pour un développement durable

Ask REACH pour les entreprises

Votre entreprise est-elle concernée ?

Vous êtes un fournisseur d'articles : vous produisez, importez, distribuez des articles ou les vendez à des consommateurs ?

En tant que fournisseur, REACH vous octroie le droit de savoir et le devoir de le communiquer sur les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) dans vos articles.

Quels avantages ?

Remplissez vos obligations vis-à-vis des SVHC efficacement et optimisez votre communication auprès des consommateurs

Jouez la transparence avec vos consommateurs : « 72% des français attendent des entreprises qu'elles soient transparentes* ». Faites la promotion de vos articles ne contenant pas de SVHC et communiquez des recommandations pour l'utilisation sûre des articles en contenant, directement à vos clients.

Communiquez activement sur vos engagements : Montrez aux consommateurs que votre entreprise répond à leurs préoccupations

Recevez de l'aide dans votre veille réglementaire : Grâce à un rappel pour la mise à jour des informations, envoyé à chaque mise à jour de la liste des SVHC, remplissez ainsi rapidement vos obligations selon l'article 33 de REACH

*Source : Ipsos

Le portail Ask REACH : simple et efficace !



- > Créez votre compte sur le [portail](#)
- > Enregistrez votre e-mail de contact .
- > Téléchargez en une seule étape les informations sur les SVHC pour tous vos articles : **un champ de saisie de données simple pour les PME.**
- > Recevez les requêtes de vos consommateurs et apportez leur une réponse
- > Recevez les statistiques sur les demandes de vos clients



The Project LIFE AskREACH (No. LIFE16 GIE/DE/000738) is funded by the LIFE Programme of the European Union



Ask REACH pour les entreprises

Le projet LIFE AskREACH vous aide à optimiser votre communication auprès des consommateurs à l'aide de la base de données AskREACH et l'application Scan4Chem

Comment ça marche ?



1- Requête : Depuis l'application Scan4Chem, le consommateur adresse une requête sur la présence de SVHC dans un article au fournisseur. Cette requête est envoyée par mail à l'entreprise concernée.

2- Réponse : Si l'article interrogé contient une SVHC à un taux supérieur à 0,1% , l'entreprise est tenue légalement de répondre dans un délai de 45 jours. Envoyez votre réponse grâce au portail fournisseur et l'utilisateur recevra la réponse via l'application.

3- Remplissage de la base de donnée : Pour éviter de répondre au cas par cas, il est possible de remplir les informations concernant tous vos articles, ceux contenant des SVHC mais aussi ceux n'en contenant pas. Ainsi les consommateurs obtiendront l'information automatiquement en scannant vos articles.

Contact

Ineris – Institut national de l'environnement industriel et des risques

Votre contact : Gaëlle Duffort

Téléphone : 06.42.21.37.64

gaelle.duffort@ineris.fr | scan4chem@ineris.fr

